

Membres présents :

Edmond GELLY

Yvan CREACH

Eric ROLLAND

Patrick VIALLE

Bertrand LE MENESTREL

Micheline BLAMBERT

Charles DICO

Astrid JEYMOND

Frédéric VIAL-TISSOT

Nicolas IDELON

Christian MEUNIER

Michel LAMBERTON

Absents : Jean-Marie MORTEMOSQUE; Leila GARCIA; Géraldine GIRAUD;
Peggy CARPON; Laurence ROBERJOT

Pouvoirs :

- Jean Marie MORTEMOSQUE → Edmond GELLY
- Géraldine GIRAUD → Astrid JEYMOND.

Compte rendu

1 - Approbation du compte rendu du précédent conseil municipal

Soumis à l'appréciation du conseil municipal par le Maire, le compte rendu de la séance du 04 avril 2013 est approuvé à l'unanimité.

2 - Emprunts 2013**2.1 : Préambule**

le Maire rappelle qu'au budget 2013 un emprunt de 700 000 € est prévu en recette d'investissement dans le but de poursuivre et achever l'opération de restructuration et d'extension du groupe scolaire.

Il précise que Jean Marie MORTEMOSQUE, Adjoint aux finances, a consulté les établissements bancaires habituellement contactés par la commune en vue d'obtenir un prêt de 700 000 € et qu'il était initialement convenu que les offres des banques seraient présentées en commission des finances puis en réunion du Conseil municipal le 20 juin prochain.

Néanmoins, des propositions sont tout récemment parvenues en mairie dont l'une d'elle particulièrement intéressante mais nécessitant une réponse rapide au vu de la limite de validité de l'offre prévue au 18 mai 2013.

Compte tenu de ces éléments, Edmond GELLY propose au Conseil municipal d'examiner les offres de prêts lors de cette séance afin que la commune puisse saisir l'opportunité de contracter un emprunt aux meilleures conditions du marché actuel.

2.2 : Choix des prêts et de l'établissement bancaire

Le Conseil municipal ayant souhaité connaître les propositions de prêt, le Maire les présente et explique que la Caisse d'Epargne Rhône Alpes (CERA) a proposé des prêts très intéressants à taux fixe sur ressources BEI (Banque Européenne d'Investissement) dans le cadre

d'un partenariat entre les deux banques **dans le mesure ou les normes d'isolation thermiques du bâtiment réhabilité seront respectées, ce qui est le cas du bâtiment de l'école primaire.**

A ce titre, le Maire a demandé à Territoires 38, Conducteur de l'opération, de se procurer les éléments nécessaires auprès de la maîtrise d'œuvre, pour que la commune puisse bénéficier de ce type de prêt.

Les pièces nécessaires fournies par la maîtrise d'œuvre ont été transmises à la CERA accompagnées d'une notice explicative du Maire.

Le montant maximum du prêt ne devant pas dépasser **50 % du coût de l'opération** (1 200 000 € HT), un prêt de **600 000 €** a été proposé à la commune aux conditions suivantes :

Prêt N° 1 :

- Montant du prêt : **600 000 euros**
- Déblocage des fonds en plusieurs fois : pendant une période de 4 mois à compter de la signature du contrat par la Caisse d'Epargne. (1^{ère} échéance le 25/10/2013)
- Echéances constantes et amortissement progressif du capital.
- Durée **20 ans**
- Périodicité **trimestrielle**
- Taux : **3,70%**
- Montant de l'annuité : **42 590 €.**

Prêt N° 2 :

La Commune ayant besoin d'un financement à hauteur de 700 000 €, un prêt complémentaire de 100 000 € a été proposé par la CERA aux conditions suivantes :

- Montant du prêt : **100 000 €**
- Prêt à taux fixe à échéances constantes et paiement de la 1^{ère} échéance au 15/01/2014 avec déblocage jusqu'au 31/08/2013.
- Durée **20 ans**
- Périodicité **annuelle**
- Taux d'annuité **3,72%**
- Montant de l'échéance constante (annuité) **7 175,36 €**

Il est à noter que les deux prêts réunis font apparaître une annuité de **49 765,36 €** pour **700 000 €** empruntés alors que l'emprunt contracté en 2012 d'un montant de **760 000 €** engendre une annuité de **71 082 €.**

Sur la forme, Nicolas IDELON regrette vivement que la commission n'ait pas été tenue au courant des propositions de prêts avant la réunion du Conseil municipal alors que la proposition de la CERA est parvenue en mairie le vendredi 10 mai.

Le Maire est conscient du manque de communication avec la commission des finances et de la brutalité de la décision demandée au conseil municipal mais il explique que la proposition de la CERA est arrivée par e-mail en mairie le vendredi 10 mai à 17 heures, après la fermeture du secrétariat de mairie, qu'il en a pris connaissance seulement le samedi matin 11 mai et qu'il a du attendre le mardi 14 mai pour contacter la CERA afin de connaître les possibilités de prolongement de la date limite de l'offre et demander des explications supplémentaires.

Sur la validité de l'offre (18 mai 2013) le référent de la CERA (Monsieur GIRODET) n'a pu donner aucune certitude au Maire sur le prolongement de l'offre jusqu'en début juin, vu qu'il était sollicité par de nombreuses collectivités au vu du taux attractif de l'offre de prêt et que l'enveloppe financière mise à disposition de la CERA était limitée.

Après plusieurs entretiens téléphoniques avec Monsieur GIRODET, les dernières propositions de la CERA sont parvenues par e-mail en mairie ce **jeudi 16 mai à 15 H 30** ; il était

matériellement difficile de communiquer sans connaître les propositions définitives et le 16 mai après 16 H 30 il était trop tard pour le faire.

Bertrand Le Menestrel indique qu'il votera contre le recours au prêt proposé par deux caisses d'Epargne et présenté par M. le Maire, car le délai d'examen du dossier a été réduit à sa plus simple expression. (*Pas suffisamment de temps de réflexion et besoin d'évaluer les risques*) Il n'est pas convenable d'examiner longuement l'attribution de quelques milliers d'euros de subventions annuelles aux associations, et en quelques minutes les conditions d'un emprunt de 700.000 €, courant sur 20 ans. Par ailleurs, l'absence de l'adjoint chargé des finances est difficilement admissible".

Le Maire précise que le travail le plus conséquent et le important est, comme toujours, réalisé hors réunion du Conseil.

Après en avoir débattu, le conseil par 13 voix pour et 1 contre :

- **ACCEPTE** de délibérer sur les propositions de prêts
- **DECIDE** de contracter un prêt principal de 600 000 € et un prêt complémentaire de 100 000 € auprès de la CERA dans les conditions énoncées ci-dessus.
- **CHARGE et AUTORISE** le Maire à signer tous documents nécessaires à l'établissement des deux contrats de prêts.

3 - Etudes complémentaires dans le cadre du PLU

Mise à jour du schéma directeur d'assainissement et intégration du volet eaux pluviales - Choix du bureau d'études

Suite à la consultation lancée le 19 février 2013 selon la procédure MAPA (Marché Public à Procédure Adaptée) deux offres ont été remises dans les délais.

Les résultats de l'analyse des offres sont affichés dans le tableau ci-dessous

Critères de choix :

- 50% : Prix des prestations
- 50% : Valeur technique du mémoire explicatif présenté

Candidats	Montant € HT	Montant € TTC	Note /20	Classement
PROGEO Environnement	15 970,00	19 100,12	18,03	2
ALP'ETUDES	9 825,00	11 750,70	19	1

Sur proposition du Maire, par délibération, le Conseil municipal :

- **ATTRIBUE** la mise à jour du schéma directeur d'assainissement avec l'intégration du volet eau pluviale à ALP'ETUDES pour un montant de 9 825,00 €HT soit 11 750,70 €.TTC.
- **CHARGE et autorise** le Maire à signer le marché avec ALP'ETUDES.

4 - Voirie communale

4.1 - Travaux 2013

1. Chemin des Robinières pour **4 197,96 € TTC**
 2. Voie communale 15 Cabote ficelle pour **4 353,44 € TTC**
 3. Voie 18 des Mas de le RD 1532 a la VC 1 pour **10 548,72 € TTC**
 4. Voie communale 3 Route de Mayard de la RD 1532 à la VC 8 pour **14 477,58 € TTC**
- Total travaux : 33 577,70 €.TTC**

Pour solder le budget (40 000 €), des emplois partiels seront réalisés sur les voies communales et à l'entrée de la base de loisirs du Marandan sera reprise.

4.2 - Mise à jour du tableau de classement des voies communales

Après lecture de la délibération précisant les modalités de mise à jour du tableau de classement des voies communales par Eric ROLLAND le Conseil municipal décide :

- DE PRENDRE en compte l'intérêt de mettre à jour le classement des voies communales (revoir la longueur de voirie (30 722 m) et modifier l'appellation des voies.
- DE DEMANDER à la Direction Départementale des Territoires (DDT) CAT de Voiron, antenne de Saint Marcellin, d'établir le dossier préalable de mise à jour du classement des voies communales.
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à engager les formalités nécessaires.

5 - Délibérations

5.1 - Vente du local communal actuellement loué à Monsieur Allégret Vétérinaire

Le Maire rappelle au conseil municipal la proposition faite par Monsieur ALLEGRET d'acquérir le local qu'il occupe pour exercer son activité de vétérinaire place du lavoir.

Il précise que les services fiscaux de l'Isère ont estimé le local à 60 000 € et que Monsieur ALLEGRET par l'intermédiaire de la SCI MONTMORANT est disposé à acquérir ce bien pour le montant estimé de 60 000 € inscrit au budget 2013.

Entendu ces explications, sur proposition du Maire, le Conseil municipal :

- ACCEPTE la vente de ce bien pour un montant de 60 000 €.
- CHARGE et AUTORISE le Maire à signer tous documents nécessaires à cette transaction.

5.2 - Représentativité en nombre de délégués de la Communauté de Communes de la Bourne à l'Isère (CCBI) et répartition des sièges (Loi Richard)

Le Maire informe le Conseil municipal qu'en séance du Conseil communautaire du 28 mars 2013, les nouvelles règles applicables à la composition du Conseil communautaire et à la répartition des sièges ont été décidées par **accord local avec majoration de 25% et répartition libre des délégués entre communes membres.**

La nouvelle répartition est la suivante :

- Nombre de délégués : **32**
- Nombre de Vice-présidents : **9**

Tableau de répartition des sièges

Communes	Nombre délégués actuels	Nombre délégués de la nouvelle mandature 2014
Auberives en Royans	2	2
Beauvoir en Royans	2	2
Châtelus	2	2
Choranche	2	2
Izeron	3	3
Pont en Royans	3	3
Presles	2	2
Rencurel	2	2
Saint André en Royans	2	2

Saint Just de Claix	4	4
Saint Pierre de Chérennes	2	2
Saint Romans	5	6
TOTAL	31	32

Entendu ces informations, le Maire précise qu'il revient aux communes de la CCBI de valider par délibération les propositions ainsi énoncées et demande au conseil municipal de se prononcer sur le sujet.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- *APPROUVE la proposition de s'engager dans la procédure par accord local avec majoration de 25% et répartition libre des délégués entre les communes membres soit **32 délégués**.*
- *APPROUVE le nombre de Vice-présidents porté à **9**.*
- *APPROUVE le nombre de délégué par commune ainsi que leur répartition tel que fixé par le tableau ci-dessus.*
- *Qui s'appliquera après le renouvellement des conseils municipaux en **mars 2014**.*

5.3 - Modification statutaire de la CCBI pour la compétence Enfance/Jeunesse

Le Maire informe le Conseil municipal qu'en séance du 28 mars 2013, le Conseil communautaire a adopté à l'unanimité le principe d'une modification des statuts de la compétence optionnelle " Enfance/jeunesse" qui se présente ainsi :

En matière d'accueil de la petite enfance

- ***Organisation, gestion et animation du Relais Assistance Maternelle (RAM)***
- ***Organisation, gestion et animation des établissements multi-accueil (crèches et haltes garderies)***
- ***Politique contractuelle en faveur de l'enfance dans le cadre de contrat avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF).***

En matière d'animation en direction de la jeunesse

- ***Organisation, gestion et animation des accueils de loisirs (3-14 ans)***
- ***Organisation, gestion et animation de projets en direction de la jeunesse (11-20 ans)***
- ***Politique contractuelle en faveur de la jeunesse dans le cadre de contrat avec la CAF.***

Entendu ces explications et après en avoir délibéré, le conseil municipal donne son accord à la modification des statuts de la Communauté de Communes de la Bourne à l'Isère et approuve les nouveaux statuts dans les termes établis dans les statuts annexés à la présente délibération.

5.4 - Suppression du poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe suite à la nomination de Maurice Ruel au grade d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe

Le Maire explique que Mr Maurice RUEL ayant été nommé au grade d'adjoint technique de 1^{ère} classe, il convient de supprimer son ancien poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe.

Avis favorable unanime du Conseil municipal.

5.5 - Demande de subvention pour fourniture et pose de garde corps RD 518 de la maison Bellier au carrefour des écoles

Le Maire explique que le Conseil général de l'Isère va entreprendre des travaux sur la RD 518 de la Maison BELLIER au carrefour des écoles.

Il explique que ces travaux consistent à poser des enrochements pour la création d'un trottoir de 1,80 m de large sur une longueur totale de 175 m. (55 m en 2013 et 120 m en 2014)

Il précise que la fourniture et la pose de garde corps restent à la charge de la commune dont le montant estimé est de **36 000 € TTC** et qu'à ce titre il revient à la commune de solliciter par délibération une subvention auprès du Conseil général de l'Isère.

Résultats du vote : 13 avis favorables et 1 abstention.

5.6 - Tarification des loyers communaux

Le maire rappelle que les loyers communaux sont révisés chaque année en fonction de l'indice de **référence des loyers publiés par l'INSEE** et qu'à ce jour il convient de fixer les loyers communaux pour les logements notés en caractères gras dans le tableau ci-dessous.

Il précise que l'indice de référence des loyers du 4^{ème} trimestre 2012 est de 123,97 alors que celui du 4^{ème} trimestre 2011 était de 121,68 ce qui induit une augmentation de 1,88%.

Pour le loyer du cabinet de l'infirmière, c'est l'indice du **coût de la construction** du 4^{ème} trimestre 2012 (1 639) qui est pris en compte par rapport à celui du 4^{ème} trimestre 2011(1 638) soit une progression de 0,06% du loyer.

Sur proposition du Maire, à l'unanimité des membres présents, le Conseil municipal décide de porter les loyers communaux notés en caractères gras aux tarifs indiqués dans le tableau ci-dessous à partir du 1^{er} juillet 2013.

LOCAUX	Tarifs juillet 2012	Tarifs juillet 2013
<u>LOGEMENTS LE GRANENC</u>		
Logement 1	399,14	406,89
Logement 2	391,91	399,28
Logement 3	276,57	281,77
Logement 4	282,01	287,31
Logement 5	301,74	307,41
Dépendances	54,56	55,59
<u>LOGEMENTS MAIRIE</u>		
T3 gauche	507,06	516,59
T2 centre	325,98	332,11
T3 droite	533,58	543,61
Complément loyer	6,21	6,32
<u>CABINETS PARAMEDICAUX</u>		
RDC N° 2 - Cabinet de l'ostéopathe	236,39	239,88
RDC N° 3 - Cabinet de l'infirmière	185,84	185,95
Charges locatives des cabinets	30,00	30,00
Locaux ADMR	308,11	312,66
Locaux SSIAD	308,11	312,66
Charges locatives pour ADMR et SSIAD	5,00	5,00
CABINET DU VETERINAIRE :	470,62	<i>Révision 4/11/2013</i>

5.7 - Réalisation du réseau d'initiative publique très haut débit de l'Isère

Le Maire informe l'assemblée que le Conseil général de l'Isère, par délibération en date du 13 décembre 2012 s'est engagé dans la mise en œuvre d'un réseau d'initiative publique (RIP) destiné à la couverture à très haut débit de l'ensemble du département.

Afin d'accélérer le déploiement du réseau et de ne pas multiplier les travaux sur voiries et réseaux, il convient de saisir les opportunités de travaux de voirie ou de réseaux communaux et intercommunaux pour la pose par anticipation de fourreaux destinés à accueillir la fibre optique publique.

Pour cela il est demandé aux maîtres d'ouvrage publics (communes, intercommunalités et syndicats) **de s'engager par délibération** pour toute demande de subvention à partir du 1^{er} avril 2013 à s'accompagner du RIP.

Les maîtres d'ouvrage s'engagent à :

- *DECLARER les travaux sur le site www.optic.rhonealpes.fr (Conformément à l'obligation réglementaire de l'article L 49 du code des Postes et Communications électroniques.*
- *SIGNER avec le Conseil général de l'Isère une convention de maîtrise d'ouvrage déléguée pour l'enfouissement de fourreaux destinés à la fibre optique.*

Avis favorable unanime du Conseil municipal.

6 - Avenant N° 2 : Entreprise MATHYS - lot 00 Désamiantage -

Traitement de la laine de verre sous toiture avant évacuation

Le Maire explique que des investigations complémentaires ont été réalisées sur la laine de verre afin de rechercher la présence éventuelle d'amiante.

Il s'avère que des écoulements provenant de la toiture en fibrociment ont contaminé ponctuellement la laine de verre ce qui oblige l'entreprise MATHYS chargée du désamiantage du bâtiment d'appliquer un traitement sur la laine de verre pour fixer l'amiante avant de procéder à sa dépose. Le coût du traitement s'élève à **7 650 € HT**

Entendu ces informations par délibération, le Conseil municipal :

- *EMET un avis favorable à l'avenant N°2 de l'Entreprise MATHYS - lot 00 Désamiantage pour un montant de 7 650 € HT.*
- *AUTORISE le Maire à signer cet avenant N°2.*

Le maire rappelle que des réunions de chantier réservées aux élus ont lieu mensuellement la dernière a eu lieu ce jeudi 16 mai et la prochaine est prévue le jeudi 20 juin à 11 heures.

7 - Enfouissement lignes électriques

7.1 - Enfouissement ligne moyenne tension (HTA) dans la traversée du village

Le Maire informe l'assemblée que les travaux d'enfouissement des lignes HTA dans la traversée du village sont prévus en septembre 2013 par le bureau d'études Brière chargé de l'opération.

7.2 - Enfouissement ligne basse tension + éclairage public de la maison BELLIER au carrefour des écoles

Le Maire explique que suite aux travaux qui vont être entrepris par le Conseil général sur ce secteur de voirie, il serait judicieux de prévoir à cette occasion l'enfouissement de la ligne

électrique basse tension et l'éclairage public et qu'à ce titre il convient dès à présent de solliciter le SEDI (Syndicat des Energies de l'Isère) pour établir un dossier de travaux.

La démarche est la suivante la suivante :

1. Courrier sollicitant le SEDI
2. Elaboration du projet par le SEDI avec estimation des coûts et montants des subventionnements.
3. Validation du projet par délibération du Conseil municipal.

Avis de principe favorable du Conseil municipal

8 - Subventions aux associations et organismes

Les subventions seront réexaminées à la prochaine réunion du Conseil. Un bilan 2012 de l'activité et un budget prévisionnel 2013 sera demandé aux associations qui ne l'ont pas encore fourni.

9 - Questions et informations diverses

9.1 : Mise en révision du PLU

En vue de la 1^{ère} réunion publique, une réunion de la commission d'urbanisme est prévue par Yvan CREACH le lundi 27 mai à 18 h 30.

9.2 : Marandan

Travaux 2013 :

Suite à un entretien avec Mr MEHEUST, Yvan CREACH informe l'assemblée qu'un arrangement a été trouvé pour la réalisation des travaux 2013 : Ceux relatifs au lac seront entrepris par la commune et les aménagements intérieurs du restaurant seront à la charge du gérant.

Projet de changement de gestion de la base de loisirs

Yvan Creach, après avoir rencontré Mr MEHEUST, précise que ce dernier propose que la commune mandate un avocat pour élaborer un projet de bail en collaboration avec Mr BALDO avocat du gérant de la base de loisirs.

Le Maire précise qu'il est bien favorable à l'évolution de la gestion de la base de loisirs mais il lui paraît plus judicieux de choisir au préalable le **type de bail** que la commune souhaiterait mettre en place : **bail commercial** ou **bail emphytéotique** ?

Une fois signé le bail commercial est perdu pour la commune (*ce sont les termes de B.Pérazio avec qui j'ai abordé le sujet lors de la conférence territoriale du CG 38 du 14 mai*) tandis qu'avec un bail emphytéotique la commune récupère son bien au bout d'un nombre d'années fixé par avance.

Il rappelle :

- Que le village de Bretagne (JUGON LES LACS) contacté par Nicolas IDELON et Micheline BLAMBERT travaille depuis **2 ans** sur le changement de gestion de leur base de loisirs et que les élus ont engagé des démarches visant à **l'élaboration d'un bail emphytéotique**.

- Que la redevance perçue par la JUGON LES LACS en **Délégation de Service Public** était de **50 000 €** et qu'aujourd'hui le passage en **bail emphytéotique** laisse prévoir une redevance de **24 000 €** ; certes avec plus aucun soucis d'entretien du site ni d'investissements à réaliser pour la commune mais c'est tout de même une perte de recette à prendre en considération.

Sur la demande de Mr MEHEUST, il semble plus logique que ce soit le demandeur qui prenne à sa charge les frais relatifs au changement de gestion. La commune pourra alors se charger de faire vérifier la légalité du contrat et à l'adapter à sa convenance par l'avocat de son choix en vu.

Yvan CREACH prendra contact avec Mr MEHEUST pour suite à donner.

Permis d'aménager ROND POINT quartier des Mayettes

Yvan CREACH informe l'assemblée que la société ROND POINT demande des modifications pour l'échelonnement des participations prévues au titre du Plan Urbain Partenarial passé avec la commune.

Les possibilités éventuelles de modification du PUP par un avenant seront abordées lors de la réunion d'urbanisme du 27 mai.

Dates des prochaines réunions.

- Jeudi 23 mai 2013 à 18 : Assemblée générale du SMABLA.
- Jeudi 23 mai à 20 heures : Commission communication "GAZETTE"
- Samedi 25 mai à 9 heures : Séminaire de la Communauté de Communes de la Bourne à l'Isère
- Lundi 27 mai à 18 h 30 : Commission d'urbanisme.
- Jeudi 20 juin : réunion du Conseil municipal à 18 h 30
- Lundi 24 juin en soirée : réunion publique PLU (date et heure à confirmer)
- Mardi 26 juin à 18 heures : Conseil communautaire CCBI.

A Saint-Romans le 21 mai 2013

Le Maire :
E.GELLY